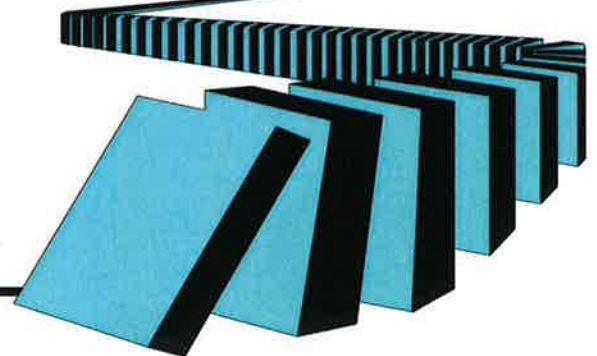




Rapport de gestion

2014



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Conformément aux dispositions

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes ;
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes ;
- du règlement du conseil communal,

la municipalité de Jouxkens-Mézery soumet, à votre approbation, le rapport sur sa gestion durant l'année 2014 ainsi que les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2014.

Table des matières

Municipalité	
<i>Séances de municipalité</i>	3
<i>Préavis de la municipalité</i>	3
<i>Commissions de la municipalité</i>	5
Conseil communal	
<i>Bureau du conseil communal</i>	5
<i>Commissions permanentes</i>	6
<i>Délégations du conseil communal pour la législature 2011 - 2016</i>	6
Administration générale	
<i>Personnel communal</i>	7
<i>Cartes journalières CFF</i>	7
<i>Informatique</i>	8
<i>Votations</i>	8
<i>Contrôle des initiatives et des référendums</i>	10
<i>Contrôle des habitants</i>	11
Police des constructions	
<i>Permis de construire et de démolir</i>	11
<i>Permis d'habiter et d'utiliser</i>	16
<i>Dispenses d'enquête</i>	17
Aménagement du territoire	
<i>Plan directeur communal et révision du plan général d'affectation</i>	19
<i>Zone réservée « A Grandchamp »</i>	20
<i>Etude préliminaire de projet territorial « Pierravaux – La Grotte »</i>	21
Ordures ménagères et déchets	
<i>Déchetterie</i>	22
<i>Statistique des déchets</i>	23
Police	
<i>Police Population</i>	23
<i>Agent de sécurité</i>	25
<i>Service de défense incendie – SDIS La Mèbre</i>	25

Service social	
<i>Aînés de Jouxens-Mézery</i>	26
Ecoles	
<i>Collège de Jouxens-Mézery</i>	28
<i>Corps enseignant</i>	28
Energie et environnement	
<i>Concept énergétique</i>	29
<i>Biodiversité</i>	29
Forêts	
<i>Plan de gestion des forêts communales</i>	30
Routes	
<i>Modération de trafic</i>	31
<i>Passage inférieur</i>	32
Epuration des eaux	
<i>Curage des canalisations</i>	33
Conclusions	33

MUNICIPALITE

Séances de la municipalité

Les membres de la municipalité siègent, en principe, chaque semaine, le mardi à 19 heures, sous la présidence de M. Serge Roy, syndic. Le secrétaire municipal participe aux séances de l'exécutif, avec voix consultative. Les séances sont tenues à huis clos.

Durant l'année 2014, la municipalité s'est réunie à 40 reprises, soit cinq de moins qu'en 2013. Elle a pris 814 décisions (944 en 2013).

Durant l'année 2014, la municipalité a adressé 821 lettres (761 lettres en 2013).

Préavis de la municipalité

La municipalité a soumis au conseil communal les préavis suivants :

N° 1 **relatif à l'adoption par le conseil communal de la zone réservée « A Grandchamp »** –
Préavis accepté le 04.02.2014.

N° 2 **relatif à la demande de crédit pour le remplacement des collecteurs EU / EC au**
chemin des Boracles (CHF 350'000.00) – *Préavis accepté le 04.02.2014.*

En date du 4 février 2014, le conseil communal a octroyé un crédit d'investissement de CHF 330'000.00 pour les travaux relatifs au remplacement des collecteurs EU / EC au

chemin des Boracles.

Le Bureau Miaz & Weisser SA nous a fait parvenir le décompte final des travaux, décompte que mentionne un coût total des travaux de CHF 334'027.35, soit légèrement supérieur au crédit accordé.

Ce bon résultat, malgré des travaux supplémentaires effectués au chemin de la Bâtiaz, découle, d'une part, des très bonnes conditions dans lesquelles les travaux ont été effectués et, d'autre part, du forfait conclu avec l'entreprise mandatée par la municipalité.

N° 3 relatif à la révision du règlement du conseil communal – Préavis amendé accepté le 29.04.2014.

Le règlement du conseil communal est entré en vigueur le 19 juin 2014.

N° 4 relatif aux comptes et gestion pour l'exercice 2013 – Préavis accepté le 24.06.2014.

N° 5 relatif à la demande de crédit pour la réfection des collecteurs EU / EC au chemin du Lussex (CHF 58'500.00) – Préavis accepté le 19.06.2014.

N° 6 relatif à la reprise des collecteurs EC / EU à Sous-Bois, propriété de M. Jacques Milliet (CHF 35'428.00) – Préavis accepté le 24 juin 2014.

Affaire classée. La somme de CHF 35'428.00 a été versée à l'intéressé et une servitude personnelle pour le passage des canalisations d'eaux usées et d'eaux claires a été inscrite, aux frais de la commune, au registre foncier du district de Lausanne.

N° 7 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2015 – Préavis accepté le 28.10.2014.

- *le taux d'imposition, pour 2015, a été arrêté à 53 % (55 % en 2014) ;*
- *suite au dépôt d'un amendement, par la commission des finances, le conseil communal a abandonné l'impôt foncier proportionnel sur l'estimation fiscale des immeubles.*

N° 8 relatif au projet de budget 2015 – Préavis accepté le 09.12.2014.

Le projet de budget a été amendé, sur proposition de la commission des finances, comme suit :

- *compte N° 210.4020 – Impôt foncier
CHF 0.00 au lieu de CHF 270'000.00*
- *compte N° 220.3520 – Fonds de péréquation : contribution brute
CHF 1'998'000.00 au lieu de CHF 2'067'000.00*
- *compte N° 720.3515 – Facture sociale : 2^{ème} et 3^{ème} couche de financement
CHF 2'859'000.00 au lieu de CHF 3'164'000.00*

L'excédent de charges a été ramené à CHF 739'600.00 au lieu de CHF 843'600.00.

Commissions de la municipalité

Commission d'animation des aînés et benjamins

Chantal Favre	Présidente
Cornélia Kuliman Jeannin	Membre
Stéphanie Milliet	Membre
Claudia Thomas	Membre

Commission de naturalisation

Serge Roy	Président
Joël Gasser	Membre
Michel Borer	Membre
Christine Gilliéron	Membre
Véronique Rivier	Membre

Commission d'urbanisme et de construction

Claude Ramseyer	Président
José Carlos Molina	Membre
Pietro Luigi Bianchi	Membre
Caroline Perreaud	Membre
Mariela Klinger-Lohr Bonvin	Membre
Fabrice Bovay	Géomètre
Natacha Zurich	Technicienne

Commission technique et de salubrité

Claude Ramseyer	Président
Natacha Zurich	Technicienne
Hervé Vienny	Médecin

Une nouvelle commission extraparlamentaire a été désignée pour réviser le règlement communal sur les taxes perçues en matière de police des constructions. Elle est composée comme suit :

Commission pour la révision du règlement sur les taxes perçues en matière de police des constructions

Claude Ramseyer	Président
François Jaton	Membre
Bernard Freemantle	Membre
Sylvie Goy	Membre

Municipal
Représentant de la commission des finances
Représentant de la commission d'urbanisme
Secrétaire municipale adjointe

CONSEIL COMMUNAL

Bureau du Conseil communal (1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015)

BORER	Michel	Président
BOVARD	Christian	Vice-président
BORER	Valérie	Scrutatrice
AUBORT	Laurence	Scrutatrice
JATON	Pascal	Scrutateur suppléant
GASPOZ	Béatrice	Scrutatrice suppléante
ROMANENS	<i>Josiane</i>	<i>Secrétaire</i>

Commissions permanentes

Commission des finances

Thierry Reymond	Président
Gilbert Smadja	Membre
Pierre Cevey	Membre
François Jatou	Membre

Commission de gestion

Jérémie Perreaud	Président
Ivan Spring	Membre
André Roland	Membre
Jean-Luc Cachin	Membre

Commission d'urbanisme et d'environnement

Bernard Freemantle	Président
Marcel Parietti	Membre
Jacques Bovay	Membre
Hugo Ineichen	Membre
Joël Gasser	Membre

Commission de recours en matière d'impôts

Michel Golay	Président
Bernard Freemantle	Membre
Jacques Milliet	Membre
Alain Gugger	Membre

Commission des affaires régionales

Christian Hänggeli	Président
Ivan Spring	Membre
David Burkhard	Membre
Pascal Oggier	Membre
Jérémie Perreaud	Membre

Délégations du conseil communal pour la législature 2011 - 2016

Délégués de l'ASIGOS

Danielle Ballenegger
Jacek Manthey
Fabienne Segu

Déléguées de l'AJENOL

Fabienne Segu
Carmen Oggier

Délégués de l'organe de contrôle de Primeroche

Michèle de Preux
Michel Golay

Délégués à la protection civile Lausanne-district

Michel Morel
Pascal Mastrocola

Délégué à la commission du feu

José Campo, membre
Ivan Spring, membre suppléant

ADMINISTRATION GENERALE

Personnel communal

La municipalité tient à remercier l'ensemble du personnel communal pour son excellent travail et pour sa collaboration durant toute l'année. Elle tient à relever l'excellente ambiance qui règne entre tous les collaborateurs.

L'apprenti Sean Kern, apprenti agent d'exploitation, a obtenu son certificat fédéral de capacité. Nous lui adressons nos sincères félicitations et remercions les formateurs (MM. Valter Calce et Steeve Gilliéron) pour leur travail et le temps consacré à la formation des apprentis.

Il a été remplacé par M. Paulo Gonçalves Barreira. Ce dernier s'est parfaitement intégré au sein du personnel et il nous donne entière satisfaction.

Cartes journalières CFF

La commune de Jouxten-Mézery a souhaité poursuivre la vente de cartes journalières CFF pour permettre aux habitants de Jouxten-Mézery de pouvoir profiter d'escapades d'une journée en train, car postal ou bateau, à un prix intéressant.

Nous reproduisons, ci-dessous, le tableau des ventes des deux abonnements :

Décompte annuel

<i>Mois</i>	<i>Billets disponibles</i>	<i>Billets vendus</i>	<i>Billets invendus</i>	<i>Pourcentages des billets vendus</i>
Décembre	62	42	20	67.74 %
janvier	62	26	36	41.94 %
février	56	30	26	53.57 %
mars	62	35	27	56.45 %
avril	60	34	26	56.67 %
mai	62	45	17	72.58 %
juin	60	39	21	65.00 %
juillet	62	52	10	83.87 %
août	62	49	13	79.03 %
septembre	60	43	17	71.67 %
octobre	62	45	17	72.58 %
novembre	60	41	19	68.33 %
TOTAL	730	481	249	65.89 %

Informatique

Depuis le début de l'année, la municipalité a la possibilité de consulter, à distance, tous les dossiers qui sont traités lors des séances de municipalité, ceci grâce à la mise en place de l'Extranet.

Votations

Nous reproduisons, ci-dessous, le tableau des résultats des votations fédérales et cantonales :

Votation fédérale du 9 février 2014 :

Objet : **Immigration de masse**

Bulletins	Rentrés	642
	Blanc	12
	Nuls	0
	Valables	630

<i>Suffrages</i>	
Oui	191
Non	439
Taux de participation	75.44 %

Objet : **Infrastructure ferroviaire**

Bulletins	Rentrés	641
	Blanc	14
	Nuls	0
	Valables	624

<i>Suffrages</i>	
Oui	493
Non	131
Taux de participation	75.32 %

Objet : **Assurance-maladie et avortement**

Bulletins	Rentrés	642
	Blanc	14
	Nuls	0
	Valables	628

<i>Suffrages</i>	
Oui	78
Non	550
Taux de participation	75.44 %

Votation cantonale du 18 mai 2014 :

Objet : **Sauver Lavaux**

Bulletins	Rentrés	596
	Blanc	0
	Nuls	0
	Valables	596

<i>Suffrages initiative</i>	
Sans réponse	29
Oui	144
Non	423
Taux de participation	70.28 %

<i>Suffrages contre-projet</i>	
Sans réponse	38
Oui	417
Non	141
Taux de participation	70.28 %

<i>Suffrages Q. subsidiaire</i>	
Sans réponse	29
Oui	124
Non	443
Taux de participation	70.28 %

Votation fédérale du 18 mai 2014

Objet : **Soins médicaux de base**

Bulletins	Rentrés	616
	Blanc	16
	Nuls	0
	Valables	600

<i>Suffrages</i>	
Oui	558
Non	42
Taux de participation	72.64 %

Objet : **Pédophiles ne travaillant plus avec enfants**

Bulletins	Rentrés	616
	Blanc	13
	Nuls	0
	Valables	603

<i>Suffrages</i>	
Oui	381
Non	222
Taux de participation	72.64 %

Objet : **Salaires équitables**

Bulletins	Rentrés	616
	Blanc	16
	Nuls	0
	Valables	600

<i>Suffrages</i>	
Oui	107
Non	493
Taux de participation	72.64 %

Objet : **Loi Fonds Gripen**

Bulletins	Rentrés	615
	Blanc	3
	Nuls	0
	Valables	612

<i>Suffrages</i>	
Oui	230
Non	382
Taux de participation	72.52 %

Votation fédérale du 28 septembre 2014

Objet : **TVA discriminatoire**

Bulletins	Rentrés	578
	Blanc	22
	Nuls	0
	Valables	556

<i>Suffrages</i>	
Oui	160
Non	396
Taux de participation	68.08 %

Objet : **Caisse publique**

Bulletins	Rentrés	578
	Blanc	6
	Nuls	0
	Valables	572

<i>Suffrages</i>	
Oui	287
Non	285
Taux de participation	68.08 %

Votation fédérale du 30 novembre 2014

Objet : **Forfaits fiscaux**

Bulletins	Rentrés	596
	Blanc	6
	Nuls	0
	Valables	590

Suffrages	
Oui	135
Non	455
Taux de participation	69.87 %

Objet : **Halte à la surpopulation**

Bulletins	Rentrés	597
	Blanc	4
	Nuls	0
	Valables	593

Suffrages	
Oui	70
Non	523
Taux de participation	69.99 %

Objet : **Initiative sur l'or**

Bulletins	Rentrés	593
	Blanc	12
	Nuls	1
	Valables	580

Suffrages	
Oui	66
Non	514
Taux de participation	69.52 %

Contrôle des initiatives et des référendums

Le bureau du Greffe est chargé de contrôler les signatures des personnes qui ont participé à des référendums ou autres initiatives sur le plan cantonal et communal.

Durant l'année 2014, le Greffe a validé les signatures suivantes :

Référendum fédéral	Non au 2 ^{ème} tube au Gothard
Référendum fédéral	Non à la nouvelle redevance Billag
Initiative fédérale	Pour des aliments équitables
Initiative fédérale	Réparation de l'injustice faite aux enfants placés de force
Initiative cantonale	Pour alléger les primes d'assurance-maladie
Initiative cantonale	Pour le remboursement des soins dentaires
Initiative fédérale	Initiative pour la sécurité alimentaire
Référendum fédéral	Contre FATCA
Référendum fédéral	Contre la loi du 27.09.2013 sur le fonds d'acquisition d'avions de combat
Initiative fédérale	Oui à l'initiative pour la protection de la sphère privée
Initiative fédérale	AVSplus : pour une AVS forte
Initiative fédérale	Pour un financement équitable des transports
Initiative fédérale	Pas de spéculation sur les denrées alimentaires
Initiative fédérale	Pour un approvisionnement en électricité sûr et économique
Initiative fédérale	Mise en œuvre pour le renvoi effectif des étrangers criminels

Contrôle des habitants

Comme chaque année, nous vous invitons à prendre connaissance de la nouvelle statistique de la population de 2013 et 2014.

Nationalité 2013	hommes + 16 ans	femmes + 16 ans	garçons - 16 ans	filles - 16 ans	Total
Suisses	431	462	95	73	1061
Etrangers	140	106	37	41	324
TOTAL	571	568	132	114	1385

Nationalité 2014	hommes + 16 ans	femmes + 16 ans	garçons - 16 ans	filles - 16 ans	Total
Suisses	442	475	95	75	1087
Etrangers	135	109	31	36	311
TOTAL	577	584	126	111	1398

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Permis de construire et de démolir

Durant l'année 2014, la municipalité a délivré les permis suivants :

Permis de construire N° 978 – délivré le 13.02.2014

Propriétaire **Carmine Christiane**

Parcelle N° 418
Adresse Chemin des Vignettes 25 / 25A

Nature des travaux **Démolition du bâtiment ECA N° 146 et construction d'une villa jumelle**

Permis de construire N° 981 – délivré le 09.04.2014

Propriétaire **Guignard Gilbert**

Parcelle N° 1013
Adresse Chemin de la Venoge 9

Nature des travaux **Construction d'une villa individuelle et d'une piscine**

Permis de construire N° 984 – délivré le 19.02.2014

Propriétaire **Vollino Antonio**

Parcelle N° 1014
Adresse **Chemin de la Venoge 1**

Nature des travaux **Construction d'une habitation individuelle. Dérogation à l'art. 36 LRou et 45d, 50 et 55 du RAC**

Permis de construire N° 985 – délivré le 06.02.2014

Propriétaire **Chebbaa Boubker et Murielle**

Parcelle N° 1017
Adresse **Chemin de la Venoge 6**

Nature des travaux **Construction d'une villa individuelle**

Permis de construire N° 986 – délivré le 29.01.2014

Propriétaire **Emery Pierre-André**

Parcelle N° 810
Adresse **Chemin des Boracles 70**

Nature des travaux **Création d'une véranda non chauffée**

Permis de construire N° 987 – délivré le 05.03.2014

Propriétaire **Descloux Gérald et Claudine**

Parcelle N° 1018
Adresse **Chemin de la Venoge 8**

Nature des travaux **Construction d'une villa individuelle (label Minergie) avec piscine, garage double et aménagement de deux places de stationnement extérieures. Dérogations à l'art. 20.1 du RAC**

Permis de construire N° 988 – délivré le 02.04.2014

Propriétaire **Long Yves**

Parcelle N° 940
Adresse **Chemin de Champvent 16C**

Nature des travaux **Aménagement d'un étang naturel et de son biotope**

Permis de construire N° 989 – délivré le 02.04.2014

Propriétaire **Salé Raffaele
Roland André et Catherine**

Parcelle N° 577
Adresse **Chemin des Boracles 44**

Nature des travaux **Construction d'une piscine non chauffée**

Permis de construire N° 990 – délivré le 09.04.2014

Propriétaire **Mischler Fabienne
Jaton Pascal et Nathalie**

Parcelle N° 518
Adresse **Chemin de la Bâtiaz 12**

Nature des travaux **Construction d'une piscine non chauffée**

Permis de construire N° 991 – délivré le 21.05.2014

Propriétaire **Spring Ivan et Nicole**

Parcelle N° 314
Adresse **Chemin de Mézery 2**

Nature des travaux **Démolition et reconstruction d'une terrasse**

Permis de construire N° 992 – délivré le 11.06.2014

Propriétaire **Jaksic Nikola et Marie**

Parcelle N° 1012
Adresse **Chemin de la Venoge 7**

Nature des travaux **Construction d'une villa individuelle et d'un couvert à voiture**

Permis de construire N° 993 – délivré le 11.06.2014

Propriétaire **Ferreira Paulo et Paola**

Parcelle N° 809
Adresse **Chemin des Boracles 58**

Nature des travaux **Construction d'une piscine non chauffée**

Permis de construire N° 994 – délivré le 25.06.2014

Propriétaire	Froidevaux Pierre-Henri
Parcelle N°	468
Adresse	Chemin des Vignettes 1
Nature des travaux	Construction d'un parking souterrain et changement d'affectation du garage en pavillon de jardin

Permis de construire N° 995 – délivré le 29.09.2014

Propriétaire	Tykac Ivana
Parcelle N°	921
Adresse	Chemin de Beau-Cèdre 20
Nature des travaux	Rénovation du bâtiment et aménagement de trois appartements, création d'un couvert en verre et d'une place de parking couverte

Permis de construire N° 996 – délivré le 30.07.2014

Propriétaire	Cristin Gérard et Maria
Parcelle N°	954
Adresse	Chemin de la Cure 20
Nature des travaux	Construction d'une piscine

Permis de construire N° 997 – délivré le 29.09.2014

Propriétaire	Le Boudec Jean-Yves et Anna-Elisabeth
Parcelle N°	676
Adresse	Chemin des Boracles 118
Nature des travaux	Création de deux places de parc en pavés gazonnés filtrants

Permis de démolir et de construire N° 998 – délivré le 03.09.2014

Propriétaire	Pilloud Olivier et Francis
Parcelle N°	431
Adresse	Chemin de Champvent 22
Nature des travaux	Démolition du bâtiment ECA N° 138 et construction d'un garage ouvert sur un côté. Dérogation à l'art. 43 du RAC et à l'art. 36 LRou

Permis de construire N° 999 – délivré le 29.10.2014

Propriétaire	Trovato Domenico Trovato Demenico Esti Sàrl
Parcelle N° Adresse	387 Chemin de la Venoge 3 / 3A
Nature des travaux	Construction de deux villas jumelées par les garages. Dérogation à l'art. 40 du RAC

Permis de construire N° 1000 – délivré le 01.10.2014

Propriétaire	Straub Marc
Parcelle N° Adresse	667 Chemin du Dérochet 14
Nature des travaux	Création de trois fenêtres en toiture

Permis de construire N° 1001 – délivré le 05.11.2014

Propriétaire	Demeuse Véronique
Parcelle N° Adresse	337 Chemin du Lussex 20
Nature des travaux	Construction d'une villa de deux logements en dérogation à l'art. 19 du RAC

Permis de construire N° 1002 – délivré le 29.10.2014

Propriétaire	Ganière Vincent et Biberbost Ganière Carine
Parcelle N° Adresse	1016 Chemin de la Venoge 4
Nature des travaux	Construction d'une villa individuelle

Permis de construire N° 1003 – délivré le 26.11.2014

Propriétaire	Richoz Minh
Parcelle N° Adresse	683 Chemin du Lussex 26
Nature des travaux	Aménagement et isolation d'une maison, création d'une lucarne, construction d'un couvert à voitures et d'un réduit de jardin

Permis d'habiter et d'utiliser

Sur la base du rapport de la commission technique et de salubrité, ainsi que sur celui du Bureau spécialisé chargé de contrôler la mise en séparatif, la municipalité a délivré les permis d'habiter et d'utiliser suivants :



Permis
d'utiliser
N° 954

**Berset Jean-Daniel et Sandra
Waeber Gérard et Anne-Christine**

Parcelle N° 752 – chemin de la Rueyre 57 – 59

Création de deux velux par habitation et amélioration de l'isolation périphérique

Permis
d'utiliser
N° 955

Froidevaux Pierre-Henri

Parcelle N° 468 – chemin des Vignettes 1

*Bâtiment ECA N° 294 – Ouverture en toiture
Bâtiment ECA N° 295 – Construction d'une véranda et d'un cabanon*

Permis
d'habiter/
d'utiliser
N° 964

Obry Philippe et Fabienne

Parcelle N° 500 – chemin de la Rueyre 3 – 5

Transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre, démolition d'un mur de jardin, agrandissement d'une terrasse en extérieure

Permis
d'utiliser
N° 971

Rieder Philippe et Maria Luz

Gamba François

Parcelle N° 498 – chemin de Praz-Forney 23

Isolation de la toiture et des façades. Agrandissement du séjour et du sous-sol

Permis
d'habiter
N° 972

Commune de Prilly

Parcelle N° 455 – chemin des Jardins 4 – 4a

*Création de 2 villas jumelles B1 et B2, jardin d'hiver et couverts à voitures, chauffage PAC et sondes géothermiques.
Villas B1 : extension du sous-sol sous salon du rez-de-chaussée*

Permis
d'utiliser
N° 983

Vollino Antonio

Parcelle N° 1014 – chemin de la Venoge

Légalisation du mur de soutènement

Permis
d'habiter
N° 985

Chebbaa Boubker et Murielle

Parcelle N° 1017 – chemin de la Venoge 6

Construction d'une villa individuelle

Permis
d'utiliser
N° 989

Sale Raffaele

Roland André et Catherine

Parcelle N° 577 – chemin des Boracles 44

Construction d'une piscine non chauffée

Permis
d'utiliser
N° 993

Ferreira Paulo et Paola

Parcelle N° 809 – chemin des Boracles 58

Construction d'une piscine non chauffée

Permis
d'utiliser
N° 1000

Straub Marc

Parcelle N° 667 – chemin du Dérochet 14

Création de trois fenêtres en toiture

Les dossiers de demandes de construire sont contrôlés par Mme Natacha Zurich, technicienne communale (taux d'activité 20 %). Tous les travaux administratifs sont assurés par Mme Sylvie Goy, secrétaire municipale adjointe.

Dispenses d'enquête

Lors de l'année 2014, la municipalité, en application de l'art. 111 LATC, a accordé les dispenses d'enquête suivantes :

28 janvier 2014
Burri Willy

Parcelle N° 356 – chemin de la Rueyre 68

Construction d'un pavillon de jardin

11 février 2014
Ramet Pascal

Parcelle N° 384 – chemin de la Rueyre 101

Travaux d'isolation périphérique en façades Nord, Est et Sud et en toiture

11 février 2014
Mastrocola Pascal

Parcelle N° 569 – chemin des Boracles 10

Travaux d'isolation périphérique en façade Ouest

18 mars 2014
Swisscom Immobilien SA

Parcelle N° 348 – route de Neuchâtel

Modification de la fixation des antennes et des câbles HF

25 mars 2014
Imhof Kaspar

Parcelle N° 397 – chemin de Praz-Forney 13

Légalisation d'un four à pizza construit sans autorisation

1^{er} avril 2014
Buclin Bertrand

Parcelle N° 675 – chemin des Boracles 116

Pose d'une couverture sur la pergola

6 mai 2014 Rieder Philippe	Parcelle N° 498 – chemin de Praz-Forney 23 <i>Construction d'un cabanon de jardin</i>
27 mai 2014 Long Yves	Parcelle N° 940 – chemin de Champvent 16C <i>Installation d'une clôture et construction d'un cabanon</i>
10 juin 2014 Meyer Francis	Parcelle N° 347 – route de Neuchâtel 2 <i>Pose de pavés de verre de 120 / 150 cm</i>
17 juin 2014 Rolli Bernard	Parcelle N° 542 – chemin de la Rueyre 23 <i>Construction d'une pergola</i>
24 juin 2014 Dierieck Jean-Claude	Parcelle N° 760 – chemin de la Rueyre 61 <i>Démolition d'un cabanon et construction d'un nouveau cabanon</i>
24 juin 2014 Carmine Christiane	Parcelle N° 418 – chemin des Vignettes 25 <i>Autorisation d'augmenter les dimensions du garage, en complément au permis de construire N° 978</i>
1 ^{er} juillet 2014 Palica Immobilière SA	Parcelle N° 848 – chemin de Crissier 18 <i>Installation de panneaux solaires thermiques d'une surface de 11.8 m²</i>
29 juillet 2014 Lévy Evelyne	Parcelle N° 367 – chemin des Boracles 7 <i>Pose d'un couvert rétractable sur la piscine existante</i>
18 août 2014 Piguet Bertrand	Parcelle N° 436 – chemin des Vignettes 3 <i>Installation d'un canal de cheminée</i>
9 septembre 2014 Astori René	Parcelle N° 313 – chemin du Chalet-Vert 1 <i>Travaux de rénovation complète de la toiture, remplacement des fenêtres, des volets et rénovation des façades</i>
16 septembre 2014 Ferreira Paulo	Parcelle N° 809 – chemin des Boracles 58 <i>Construction d'un cabanon de jardin</i>
23 septembre 2014 Hofer Marianne	Parcelle 559 – chemin du Lussex 16 <i>Installation d'une clôture d'une hauteur de 0.72 m.</i>
14 octobre 2014 Pastore Daniele	Parcelle N° 966 – chemin de Crissier 16 <i>Travaux de transformation de l'appartement</i>

14 octobre 2014
Centioni Sandro
Lamouille Catherine

Parcelle N° 781 – Promenade de Flusel 16

Construction d'un cabanon de jardin

28 octobre 2014
Jermann Guy

Parcelle N° 499 – chemin de Praz-Forney 21

Installation de panneaux solaires photovoltaïques d'une surface de 33 m²

4 novembre 2014
Jaksic Nicola

Parcelle N° 1012 – chemin de la Venoge

Installation d'un portail

4 novembre 2014
Hoffmann Reto

Parcelle N° 334 – chemin du Lussex 5

Installation d'une pompe à chaleur par sondes géothermiques

18 novembre 2014
Trifoni Valério & consorts

Parcelle N° 782 – Promenade de Flusel 24

Installation de panneaux solaires photovoltaïques d'une surface de 26 m²

18 novembre 2014
Vorobiev Andrey & consorts

Parcelle N° 455 – Chemin des Jardins 2

Construction d'un cabanon de jardin

25 novembre 2014
Impalà Felice

Parcelle N° 783 – Promenade de Flusel 22a

Installation de panneaux solaires thermiques (env. 12 m²) et photovoltaïques (env. 21 m²)

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Plan directeur communal et révision du plan général d'affectation

Les commissions d'urbanisme du conseil communal et de la municipalité se sont réunies à plusieurs reprises pour poursuivre l'étude pour l'élaboration du PDCom et pour apporter des modifications importantes au règlement communal sur l'aménagement du territoire et les constructions.

Selon nos prévisions, le PDCom devrait être présenté dans le courant du printemps 2015.

Zone réservée « A Grandchamp »

Le conseil communal, lors de sa séance du 4 février 2014, a approuvé le projet de la municipalité, à savoir de créer une zone réservée au lieudit « A Grandchamp » et de lever l'opposition formulée par l'hoirie Camille Gross.

Ces décisions ont été contestées auprès du Tribunal cantonal (Cour de droit administratif et public). Une audience a été fixée au 14 janvier 2015, à Jouxkens-Mézery.

Afin de défendre sa cause auprès de l'Autorité judiciaire, la municipalité a travaillé en étroite collaboration avec un bureau d'urbanisme et a mandaté un avocat pour rédiger son mémoire.

Nous reproduisons, ci-dessous, la chronologie des démarches et des travaux entrepris, à savoir :

En 2010, la municipalité a soumis au canton un projet de révision sommaire du PGA, plus précisément de son règlement. Cette révision fut refusée par le SDT (Service du développement territorial), l'adoption préalable d'un PDCOM étant évoquée.

La municipalité, lors de sa séance du 31 janvier 2012, a fait le choix de confier au bureau d'architecture et d'urbanisme ABA Partenaires, les études préalables en vue de l'élaboration du PDCOM en question et de la révision future du PGA.

Un travail de consultation auprès des commissions d'urbanisme de la municipalité et du conseil communal fut rapidement entrepris. Plusieurs ateliers furent, à cet effet, organisés entre mars et décembre 2012. Ils visaient à identifier les enjeux de l'aménagement du territoire et à projeter les grandes lignes directrices du futur développement territorial, bases de l'élaboration et de la révision des planifications communales. Dans le cadre de cette démarche, le principe de sauvegarde de la zone d'A *Grandchamp*, ainsi que celui d'urbanisation le long de la route de Neuchâtel sur les sites de Pierravaux et de La Grotte (ci-après *Pierravaux – La Grotte*), ont émergé.

Ces travaux préparatoires et les requêtes des commissions ont conduit la municipalité à solliciter divers entretiens et séances, entre autre, avec Mme Métraux, Cheffe du Département de l'intérieur, M. Gmür, Chef du Service du développement territorial (SDT), ainsi que certains collaborateurs des services de l'Etat concernés. Le SDNL (Schéma directeur du Nord lausannois), en tant que bureau responsable de la planification de rang supérieur, a également été consulté. Une présentation à la cellule de pilotage technique (CPT) a eu lieu en février 2013. L'adéquation et la pertinence des projets avec le schéma directeur ont été affirmées.

Les résultats des ateliers menés auprès des commissions d'urbanisme ont été intégrés dans deux rapports de synthèse. Ces derniers ont été présentés au conseil communal lors d'une séance extraordinaire le 26 février 2013. Deux mois plus tard, le 30 avril, les conseillers communaux ont accepté à la quasi-unanimité (1 voix contre) deux préavis, le premier étant destiné à la mise en œuvre du PDCOM et à la révision du PGA, le second à la requalification de la zone d'A *Grandchamp* et à l'évaluation du potentiel d'urbanisation du secteur *Pierravaux – La Grotte* sous la forme d'un futur plan spécial.

Le délai référendaire passé, les études et travaux préalables à l'élaboration et à la révision des planifications communales ont repris. L'affectation provisoire en zone réservée du site d'A *Grandchamp* est apparue comme une priorité dans le sens où rien, à court et à moyen termes, ne devait être entrepris qui puisse entraver l'établissement futur des nouveaux plans.

Dans un souci de transparence, l'hoirie Gross a rapidement été approchée par la municipalité pour discuter de l'avenir d'A *Grandchamp*. Une indemnisation pleine et entière a notamment été suggérée. Les propriétaires, ont dans un premier courrier, formulés dix questions relatives aux indemnités et

compensations, suivi d'un second courrier contenant dix exigences et requêtes complémentaires. L'hoirie Gross a refusé catégoriquement d'entrer en matière pour la préservation du site.

Le 23 décembre, l'hoirie Gross déposait une demande de permis de construire pour trois villas jumelées à l'extrémité sud de la zone (parcelles N° 1002, 1003 et 1004). La mise à l'enquête publique de ce projet a fait l'objet de 18 oppositions dont 13 font référence à la sauvegarde du site. La CAMAC, dont l'avis initial du 25 mars 2013 était défavorable a modifié sa position sur la qualité hydrogéologique à fin juin 2013 en maintenant toutefois ses réserves sur l'urbanisation de la zone et sur la protection du paysage.

Le 26 juin 2013, conformément à l'art. 4 LAT et à l'art. 3 LATC, une présentation publique a été organisée par la municipalité et les urbanistes. Elle visait à présenter à la population de Jouxtons-Mézery les tenants et aboutissants des démarches initiées depuis début 2012 en matière d'aménagement du territoire. Elle a permis d'explicitier le projet de territoire pour la commune et de lancer une démarche ouverte aux transformations et aux orientations choisies.

L'accueil très favorable aux intentions urbanistiques proposées par la municipalité lors de présentations spéciales au conseil communal et à la population, a encouragé la municipalité et son bureau technique à entreprendre rapidement les démarches et les travaux permettant d'en assurer la concrétisation.

Le dossier de mise en place d'une zone réservée sur le secteur d'A *Grandchamp*, composé d'un plan, d'un règlement et d'un rapport de conformité selon l'art. 47 OAT, a été élaboré durant l'été 2013 et soumis à l'examen préalable du SDT le 9 juillet 2013. Ce dossier a été modifié en tenant compte des remarques émises par le SDT. Dossier finalement approuvé par ce dernier.

La zone réservée A *Grandchamp* a été soumise à l'enquête publique pendant une durée de 30 jours soit, selon avis officiel, du 10 septembre au 10 octobre 2013.

La mise à l'enquête n'a donné lieu à aucune observation et a fait l'objet d'une seule et unique opposition formulée par l'hoirie Gross, propriétaire d'A *Grandchamp* ; opposition qui fait actuellement l'objet d'un recours déposé auprès du Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public du canton de Vaud.

Etude préliminaire de projet territorial « Pierravaux – La Grotte »

Dans le cadre de l'étude du futur plan général d'affectation, la municipalité se devait de trouver des surfaces susceptibles d'accueillir des zones d'habitations avec une densité moyenne de 100 hab/ha (correspondant à un IUS théorique de 0.6).

La commune de Jouxtons-Mézery étant propriétaire de la parcelle N° 344, au lieudit « La Grotte », c'est tout naturellement que la municipalité a porté son choix sur ce terrain, parcelle située, d'une part, le long de la route cantonale dite de « Neuchâtel » et, d'autre part, de la ligne du LEB.

En étroite collaboration avec le bureau ABA PARTENAIRES SA, les commissions d'urbanisme du conseil communal et de la municipalité, une étude préliminaire a été élaborée et soumise à l'examen préalable au Service du développement territorial.



Dans ses conclusions, le bureau précité a tenu à préciser ce qui suit :

L'intention d'aménager et d'urbaniser le secteur Pierravaux – La Grotte en parallèle à la sauvegarde d'A Grandchamp fait aujourd'hui l'unanimité à Jouxens-Mézery.

La présente étude de faisabilité a mis en évidence un certain nombre de contraintes, telles le corridor à faune, le couloir ORNI ou encore les aires forestières. Elles devront faire l'objet d'attentions particulières lors de la planification urbanistique du secteur.

Sur la base de ce qui précède (absence de contrainte majeure), la municipalité de Jouxens-Mézery conclut à la possibilité future d'affecter en zone à bâtir le secteur de Pierravaux – La Grotte par l'intermédiaire d'un plan de quartier. Ladite affectation se concrétisera sous réserve que le secteur d'A Grandchamp soit durablement sauvegardé.

ORDURES MENAGERES ET DECHETS

Déchetterie

Depuis le 1^{er} avril 2014, la gestion de la déchetterie a été confiée à la société DESA Epalinges SA. Les tâches confiées à l'exploitant sont les suivantes :

- ✓ Mise à disposition de la signalisation des bennes et des conteneurs ;
- ✓ Mise à disposition, en cas de besoin, de personnel pour assurer la surveillance et l'ouverture du site ;
- ✓ Gestion administration et paiement des factures relatives aux éléments suivants :
 - Locations des conteneurs à déchets
 - Transports des déchets
 - Taxes d'évacuation des déchets
 - Variations des taxes et ristournes pour le papier, le verre, etc...
 - Elaboration des statistiques quantitatives des déchets
- ✓ La formation des gardiens internes à l'exploitant ou à la charge du mandant ;
- ✓ La réalisation d'un tout-ménage une fois par année comprenant : horaires d'ouvertures, conditions du CenTrium et prestations de l'exploitant ;
- ✓ Assurance RC du CenTrium (part gérant).

Un contrat a été signé pour une période de 3 ans.

Naturellement, confier la gestion de la déchetterie implique des changements dans les habitudes des habitants de la commune, notamment le tri des déchets. Heureusement, il semble que la majorité de la population est satisfaite si l'on se réfère au sondage qui a été effectué cet automne. Durant la période du 21 octobre au 17 novembre, 141 questionnaires ont été récoltés.

Après examen des questionnaires reçus en retour, 50,35 % des personnes sondées sont satisfaites de la nouvelle organisation.

Des améliorations seront effectuées, notamment au niveau des bennes, ceci afin d'améliorer le confort des utilisateurs de la déchetterie.

Statistique des déchets

Afin de vous permettre de vous donner une idée des déchets récoltés sur le territoire communal, nous avons établi, ci-dessous, la statistique des déchets 2013 et 2014, à savoir :

	Catégorie de déchets	Quantité <i>quantité</i>	Collectée <i>unité</i>		Catégorie de déchets	Quantité <i>quantité</i>	Collectée <i>unité</i>
2013	Ordures ménagères	202	t/an	2014	Ordures ménagères	159	t/an
	Objets encombrants	10	t/an		Objets encombrants	17	t/an
	Gazon	330	m ³ /an		Gazon	384	m ³ /an
	Papier / carton	113	t/an		Papier / carton	96	t/an
	Verre	47	t/an		Verre	61	t/an
	Métaux	13	t/an		Métaux	15	t/an

POLICE

Police Population

Comme chaque année, nous pensons utile de mentionner dans le rapport de gestion la liste des délits qui ont été commis, tout au long de l'année, sur notre territoire. Cette information est transmise également par le biais du journal communal.

Janvier	<ul style="list-style-type: none"> ✓ vol par effraction et vol par introduction clandestine dans deux voitures au chemin de Champvent (matériel informatique) et à la Promenade de Flusel (argent et lunettes) ✓ vol par effraction dans une villa au chemin du Chalet-Vert ✓ tentative de vol par effraction dans un véhicule au chemin de la Fleur-de-Lys ✓ vol par effraction dans une villa au chemin de la Bâtiaz ✓ vol d'un cycle au chemin des Boracles
Mars	<ul style="list-style-type: none"> ✓ vol par effraction dans l'école
Avril	<ul style="list-style-type: none"> ✓ vol par introduction clandestine dans une villa au chemin de la Fleur-de-Lys ✓ dommages à la propriété sur un chantier au chemin de Beau-Cèdre
Mai	<ul style="list-style-type: none"> ✓ trois tentatives de vol par effraction dans trois habitations au chemin de la Rueyre ✓ deux vols par effraction dans deux véhicules au chemin de la Cure ✓ vol par effraction dans une habitation au chemin du Dérochet

Juin	<ul style="list-style-type: none"> ✓ vol d'un vélomoteur au chemin de Crissier ✓ vol par effraction dans une villa au chemin de Champvent (auteurs mis en fuite par le propriétaire) ✓ dommages causés à la piste de cross au chemin du Taulard
Juillet	<ul style="list-style-type: none"> ✓ vol par introduction clandestine dans un logement et vol par effraction dans une villa au chemin de la Rueyre ✓ trois tentatives de vol par effraction dans trois villas au chemin des Vignettes ✓ vol par effraction dans un logement au chemin de Sous-Bois ✓ vol sans effraction dans un véhicule au chemin de la Bâtiaz ✓ vol par effraction dans une villa au chemin des Vignettes ✓ vol par effraction dans une maison au chemin des Boracles
Août	<ul style="list-style-type: none"> ✓ tentatives de vols d'un scooter et d'un vélo à la gare du LEB (Lussex) ✓ cinq vols par effraction respectivement dans une maison et dans deux véhicules aux chemins des Boracles et de Champvent, dans un logement au chemin de la Cure et dans un container de chantier à la route de Neuchâtel ✓ vol d'un porte-monnaie dans un véhicule non verrouillé au chemin de la Rueyre
Septembre	<ul style="list-style-type: none"> ✓ vol par effraction dans un véhicule au chemin de Praz-Forney ✓ vol par effraction dans une villa au chemin de Praz-Forney ✓ vol par effraction dans une maison au chemin des Boracles ✓ vol sans effraction dans un véhicule au chemin de la Cure ✓ vol par effraction dans une maison au chemin des Vignettes ✓ vol d'un colis au chemin de la Pépinière
Octobre	<ul style="list-style-type: none"> ✓ vols de quatre cycles respectivement aux chemins des Vignettes (2 x), de la Cure et de Mézery ✓ vol sans effraction dans un véhicule au chemin de Praz-Forney ✓ deux vols par effraction dans deux villas aux chemins de Praz-Forney et de la Rueyre ✓ tentative de vol par effraction dans une maison au chemin des Boracles ✓ dommages à la propriété sur une voiture stationnée sur le parking du LEB (Lussex) ✓ vol de bijoux dans un logement au chemin de la Bâtiaz
Novembre	<ul style="list-style-type: none"> ✓ dommages à la propriété sur un véhicule au chemin de la Rueyre ✓ deux tentatives de vol par effraction dans deux villas au chemin du Lussex ✓ cinq vols par effraction dans cinq véhicules aux chemins de Crissier, de Praz-Forney et à la route de Neuchâtel ✓ dommages à la propriété sur une voiture au chemin de la Cure ✓ villa cambriolée au chemin de Champvent ✓ vol par effraction dans une villa au chemin de la Cure
Décembre	<ul style="list-style-type: none"> ✓ vol par effraction dans un véhicule au chemin de l'Oche ✓ plusieurs véhicules visités dans des garages au chemin de Sous-Bois ✓ vol à l'astuce au chemin des Vignettes (une inconnue, prétendant œuvrer pour une association, a réussi à subtiliser de l'argent à une dame âgée)

Agent de sécurité

Comme mentionné dans le rapport de gestion précédent, la municipalité a fait appel à une société privée pour effectuer des patrouilles sur son territoire. Au début de l'année 2014, la municipalité s'est inquiétée de ne plus apercevoir d'agents de sécurité et a appris, par la même occasion, que l'un des agents attribués à la commune s'était fait licencier à fin 2013.

La municipalité, après avoir envoyé un courrier à la société AGS Sàrl, à Neuchâtel, pour obtenir des explications, a décidé en date du 22 avril 2014, faute d'obtenir des réponses à ses questions, de résilier, avec effet immédiat, le contrat signé en date du 19 juillet 2013, ceci pour justes motifs.

De plus, elle lui a adressé une facture d'un montant de CHF 3'078.00 correspondant aux prestations payées mais qui n'ont pas été accomplies par la mandataire. Actuellement, cette société fait l'objet d'une procédure de poursuites.

La municipalité a pris contact avec la société Protectas SA et a signé un contrat de surveillance pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2014 pour la surveillance du territoire communal les jeudis, vendredis et samedis.

Service de défense incendie – SDIS La Mère

Etat – major

Commandant	Maj Bernard Borgeaud
Quartier-maître	Lt Nicolas Petit
Chef du site de Mont-sur-Lausanne	Cap Christophe Corbaz
Chef du site de Cheseaux-sur-Lausanne	Cap Alain Blanc
Chef du site de Romanel-sur-Lausanne	Cap Jean-Luc Blanchard
Responsable de l'instruction	Plt Charles Gujet
Responsable ARI	Plt Christophe Rauschert
Responsable matériel	Plt Thierry Chapuis

Formation

Comme chaque année, afin de poursuivre leur formation et de parfaire leurs connaissances, plusieurs sapeurs sont allés suivre divers cours cantonaux. En 2014, 245 jours de cours ont été suivis au centre de formation de la Grangette à Lausanne ou au centre PCI de Gollion.

Interventions

Durant l'année 2014, le SDIS La Mère est intervenu à 109 reprises (96 en 2013) sur l'ensemble du secteur. Elles se répartissent comme suit :

Feux	28
Alarmes automatiques	27
Inondations	36
Sauvetages	5
Divers	13

Véhicules

Le 19 septembre 2014 un nouveau véhicule de traction, d'une valeur de CHF 65'000.00, a été mis à disposition du SDIS La Mèbre par l'ECA.



Commission du feu

La commission du feu s'est réunie à quatre reprises pour :

- ✓ le rapport annuel
- ✓ modifier les règlements et conventions
- ✓ établir le budget 2015.

SERVICE SOCIAL

Aînés de Jouxten-Mézery

Sortie des aînés

En 2014, les aînés de Jouxten-Mézery ont été invités, par la commission d'animation des aînés, présidée par Mme Chantal Favre, et la municipalité, à la traditionnelle sortie annuelle qui s'est déroulée le 17 juin 2014.

Le programme proposé était le suivant :



07 h. 45	Rendez-vous sur la place du Village
08 h. 00	Départ du car (course surprise)
09 h. 00	Café – croissant
09 h. 45	Départ du car
10 h. 45	Balade à pied
11 h. 30	Départ du car
12 h. 00	Arrivée au restaurant pour le repas
14 h. 30	Départ du car
15 h. 30	Visite d'une Taillanderie
16 h. 30	Départ du car
18 h. 00	Arrivée à Jouxten-Mézery

Un nombre record de participants a été enregistré, à la grande satisfaction des organisatrices. Cette année, les aînés de la commune ont été emmenés au bord du lac St-Point, en France. Une petite promenade en direction de la source de la Loue leur a permis de se dégourdir les jambes...

Ils ont pu reprendre des forces en dégustant un succulent filet de taureau au restaurant de la Truite d'Or à Lods.

Nous tenons, par l'intermédiaire de ce rapport de gestion, à remercier pour leur engagement et leur disponibilité les membres de la commission d'animation des aînés.

Noël des aînés

A 12 heures, le 11 décembre 2014, la commission d'animation des aînés, sous la présidence de Mme Chantal Favre, accueillait les participants au traditionnel Noël des aînés, au Bistro. Plus de 80 personnes se sont retrouvées pour partager un moment d'amitié et d'échanges autour d'un menu de Fête.

Pour animer la partie récréative, nous avons pu compter, une nouvelle fois, sur la baguette, menée de main de maître, par Mme Caroline Perreaud, enseignante au collège de Jouxten-Mézery.

Nonagénaires

Trois personnes ont fêté leur 90^{ème} anniversaire, à savoir :

- Mme Nelly Massarelli
- M. Bruno de Kalbermatten
- M. Pietro Induni.

C'est avec toujours autant de plaisir que Mme Chantal Favre, municipale responsable, accompagnée de M. Serge Roy, syndic, se rend chez les intéressés pour leur apporter les salutations de l'exécutif et pour leur remettre un cadeau.

ECOLES

Collège de Jouxten-Mézery

Nous reproduisons, ci-dessous, le tableau de l'enclassement au collège de Jouxten-Mézery, pour les années 2013 et 2014, soit :

Effectif à fin 2013	Lieu ou école	Enseignante	Nombre d'élèves	Total
1 ^{ère} et 2 ^{ème} enfantine	Jouxten-Mézery	S. Ventre	17	
3 ^{ème} et 4 ^{ème} primaire	Jouxten-Mézery	C. Pasteur	25	
5 ^{ème} et 6 ^{ème} primaire	Jouxten-Mézery	C. Perreaud	17	59

Effectif à fin 2014	Lieu ou école	Enseignante	Nombre d'élèves	Total
1 ^{ère} et 2 ^{ème} enfantine	Jouxten-Mézery	S. Ventre	22	
3 ^{ème} et 4 ^{ème} primaire	Jouxten-Mézery	C. Ulm N. Kummer	20	
5 ^{ème} et 6 ^{ème} primaire	Jouxten-Mézery	C. Perreaud	21	63

Corps enseignant

Après plus de 17 ans de bons et loyaux services, suite à des plaintes de parents, le nouveau directeur des écoles a décidé de déplacer Mme Caroline Pasteur, à partir de la rentrée scolaire 2014 – 2015. Cette dernière enseigne dorénavant à Prilly.

Sa classe a été reprise par Mmes Corinne Ulm et Nicole Kummer.

La municipalité a tenu à remercier Mme Caroline Pasteur pour son travail et son engagement, notamment dans le cadre des camps de ski et pour diverses manifestations organisées pour les aînés et le Noël du village, en l'invitant à partager une agape en sa compagnie et celle du personnel communal.

La municipalité profite de ce rapport pour la remercier et lui souhaiter plein succès pour son futur.

ENERGIE ET ENVIRONNEMENT

Concept énergétique

La municipalité est intervenue et a obtenu du canton une prolongation du délai pour la remise de son rapport final au 30 avril 2015, dernier délai pour obtenir la subvention cantonale.

En date du 1^{er} juillet 2014, la municipalité a décidé de mandater un ingénieur-conseil en énergies et physique du bâtiment afin d'évaluer et valider une proposition de stratégie pour les améliorations thermiques des bâtiments communaux.

Cet ingénieur a eu, pour mission :

- visiter les bâtiments communaux afin d'évaluer et de valider, en premier lieu, la faisabilité des différents principes d'intervention ;
- évaluer le potentiel d'économies d'énergie pour chacune des interventions identifiées ;
- évaluer l'ordre de grandeur des investissements nécessaires pour chacune des interventions identifiées, y compris la prise en compte des subventions éventuelles ;
- mettre au point une stratégie d'interventions et d'investissements en répartissant les bâtiments en trois ou quatre groupes, afin de répartir les actions et l'effort financier en étapes successives ;
- élaborer le rapport de synthèse de l'analyse et de présentation de la proposition de stratégie.

Sur la base de ce travail, la municipalité pourra ainsi choisir les actions et valider les objectifs prévus dans le rapport final provisoire du concept énergétique de février 2014.

Biodiversité

Une séance d'information publique a été organisée le 2 avril 2014 afin d'expliquer la stratégie de la municipalité en matière de biodiversité et sur les objectifs à atteindre. Malheureusement, cette séance a été suivie que par quelques personnes.

Suite à cette séance publique, le bureau Hintermann & Weber a déposé une offre complémentaire comprenant :

- le suivi du traitement des bords de route (conseils d'accompagnement)
- la renaturation du cours d'eau en Montdedin (avant-projet)
- l'aménagement d'un sentier pédestre le long du bois de la Pétause (conseils d'accompagnement)
- la plantation de nouveaux arbres (suggestions sur les lieux et sur les essences)
- la sensibilisation des élèves de l'école primaire, y compris la protection de l'hirondelle de fenêtre (organisation avec les maîtresses et Pro Natura)
- la réflexion sur la sauvegarde des abeilles sauvages et des papillons (bref rapport)

Une somme de CHF 20'000.00 a été portée au budget 2015.

Sur requête du bureau précité, il a été décidé de créer une page particulière sur la biodiversité sur le site Internet communal. De plus, régulièrement, des articles seront insérés dans le Tchaffatsatagne.

FORÊTS

Plan de gestion des forêts communales

Les communes du groupement forestier intercommunal de la Venoge, dont la commune de Jouxten-Mézery, ont élaboré un plan de gestion des forêts communales qui répond aux exigences de la loi fédérale sur les forêts du 4 octobre 1991 et de la loi forestière vaudoise du 8 mai 2012, ainsi que de son règlement d'application.

Ce plan est entré en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2010 et sa durée de validité a été fixée à 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Les objets stratégiques fixés sont les suivants :

- ✓ assurer la conservation durable de la forêt en milieu urbain ;
- ✓ garantir la sécurité et le bien-être de la population locale.

Vous trouverez, ci-dessous, les objectifs et mesures arrêtés par la municipalité pour la gestion future soit :

Objectifs	⇒	Mesures
<p>Sylviculture</p> <p>Obtenir un mélange de 90 % feuillus, avec davantage de chêne</p> <p>Disposer d'arbres stables en forêt de protection et à proximité des infrastructures</p> <p>Mener une sylviculture de silhouette pour la partie visite du Bois-Jouxten</p>	<p>⇒</p> <p>⇒</p> <p>⇒</p> <p>⇒</p> <p>⇒</p>	<p>Poursuivre la régénération du massif du Bois-Jouxten par des coupes de réalisation</p> <p>Planter ponctuellement de nouvelles essences : chêne, orme, érable champêtre, mélèze</p> <p>Régler le mélange lors des coupes, soins culturaux et plantations</p> <p>Effectuer les soins culturaux régulièrement, sans retard, en privilégiant la stabilité individuelle de l'arbre. Ne pas favoriser le frêne (problèmes de maladie de flétrissement)</p> <p>Traiter la parcelle de Montdedin selon les principes NaiS</p> <p>Doser les interventions en privilégiant des coupes progressives à des interventions trop massives marquant pour le paysage</p>
<p>Forêts sécuritaires</p> <p>Surveiller et protocoler les forêts sous contrainte sécuritaires, soit celles situées le long des routes et des habitations</p>	<p>⇒</p>	<p>Poursuivre la procédure de contrôle sécuritaire menée au niveau du groupement</p>

<p>Desserte Disposer d'une desserte forestière fondée au Bois-Jouxens</p>	<p>⇒ ⇒</p>	<p>Fonder une piste forestière au milieu du massif avec place de dépôt de bois</p> <p>S'assurer qu'en cas de développement urbain, la forêt reste accessible pour l'exploitation</p>
<p>Bois d'énergie La valorisation du bois d'énergie est planifiée au niveau du groupement, de la production de bois à la livraison d'énergie</p>	<p>⇒</p>	<p>Etablir au niveau du groupement la planification à moyen terme de l'exploitation du bois d'énergie</p>
<p>Certification Les forêts sont certifiées FSC, PEFC-Suisse et obtiennent le certificat d'origine bois suisse</p>	<p>⇒</p>	<p>Procéder au renouvellement de la certification lorsque cela est nécessaire. Les forêts sont certifiées jusqu'en 2018</p>
<p>Politique foncière La commune mène une politique foncière d'opportunité</p>	<p>⇒</p>	<p>Acheter, au gré des occasions, des parcelles forestières privées situées sur le territoire communal</p>
<p>Divers La population n'est pas surprise par les coupes forestières</p>	<p>⇒</p>	<p>En cas de coupes forestières, prévoir une séance d'information sur le terrain, un article dans le journal local ou un tout-ménage</p>

ROUTES

Modération de trafic

Depuis de nombreuses années, la municipalité a collaboré avec Mme Dominique von der Mühl pour la mise en place d'une modération de trafic sur l'ensemble du territoire communal.

En février 2014, la municipalité a pris connaissance de l'étude finale pour les jardins de poche et les mesures de modération de la circulation, ainsi que du coût estimatif de la mise en place de la modération de trafic, à savoir CHF 2'076'000.00.

La municipalité estimant, d'une part, le coût exorbitant et, d'autre part, que cette étude ne correspondait pas à ses attentes, il a été décidé de mettre fin à cette collaboration.



En septembre 2014, la municipalité a décidé de mandater la société Bcph Ingénierie, à Chêne-Bourg, pour reprendre l'étude de la modération de trafic, étude qui devra tenir compte des critères fixés par l'ordonnance de la signalisation routière, art. 108, al. 4 et à l'art. 32, al. 4 de la Loi sur la circulation routière, à savoir :

- la description des objectifs que l'instauration de la zone doit permettre d'atteindre ;
- un plan d'ensemble montrant la hiérarchie des routes d'une localité ou de parties de celle-ci, hiérarchie définie en vertu du droit de l'aménagement du territoire ;
- une évaluation des déficits existants ou prévisibles en termes de sécurité ainsi que des propositions de mesures permettant de les supprimer ;
- des indications sur le niveau actuel des vitesses (vitesse 50 % V50 et vitesse 85 % V85) ;
- des indications sur les qualités actuelles et les qualités souhaitées du lieu en tant qu'habitat, cadre de vie et site économique, y compris les attentes en termes d'affectation ;
- des considérations sur les effets possibles de la mesure projetée sur l'ensemble de la localité ou sur certains de ses quartiers, ainsi que des propositions visant à éviter d'éventuels effets négatifs ;
- une liste et une description des mesures nécessaires pour atteindre les objectifs visés.

Le coût de cette étude a été estimée à CHF 37'238.00.

Passage inférieur

Si, dans le dernier rapport de gestion, nous annonçons, enfin, la fin des travaux du passage inférieur, dans le présent rapport nous pouvons vous communiquer les résultats financiers de ces travaux, à savoir :

Crédits octroyés par le conseil communal :

Préavis 2 / 2007 – étude	35'000.00
Préavis 7 / 2008 – crédit pour les travaux	950'000.00
Préavis 1 / 2009 – crédit complémentaire	110'000.00
Préavis 6 / 2011 – crédit complémentaire	181'200.00
Total	1'276'200.00

Coût final de l'ouvrage : **CHF 2'052'242.00**

A charge de la commune (part communale) : CHF 1'304'683.00

Ce montant comprend notamment : CHF 72'000.00 pour la structure métallique
CHF 26'000.00 pour l'ascenseur
CHF 16'200.00 pour la peinture anti-graffiti

A charge de tiers : CHF 583'750.00

Ce montant est réparti comme suit : CHF 438'750.00 (LEB)
CHF 135'000.00 (assurance RC de l'ingénieur)
CHF 10'000.00 (Vaudoise assurances – RC commune)

EPURATION DES EAUX

Curage des canalisations

Durant l'année 2014, la municipalité a fait procéder à des curages de canalisations, à savoir :

Lieu	date	collecteurs	longueur	coût
Ch. de la Fleur-de-Lys	08.04.2014	EU/EC	660 m'	9'989.95
Ch. de la Cure / Vignettes	06.10.2014	EU/EC	260 m'	3'056.25
Promenade de Flusel	06.10.2014	EU/EC	1'700 m'	4'301.20
Chemin de Crissier		EC	510 m'	5'126.65

De plus, chaque année, la municipalité mandate une entreprise pour vider et nettoyer les sacs de routes.

CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Jouxten-Mézery

- vu le préavis municipal N° 2 / 2015
- ouï le rapport de la commission de gestion
- ouï le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2014.

Adopté en séance de Municipalité le 31 mars 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

Serge Roy

Christian Monod

